

Entrée Est de l'Agglomération (RN 83)

Rapporteur : M. Le Président

RAPPEL

Le 22 décembre 2000, le District du Grand Besançon a pris en charge la co-maîtrise d'ouvrage du carrefour de Palente. Auparavant, l'Etat assumait le rôle de maître d'ouvrage unique du réaménagement de l'entrée Est de Besançon (RN83).

La CAGB doit donc accompagner les services de l'Etat pour la mise en œuvre d'un processus administratif et technique qui respecte les règles de réalisation d'un projet d'aménagement dont le coût de travaux est supérieur à 12 millions de francs. Il s'agit :

- **conduire une concertation préalable** à l'aménagement de l'entrée est de Besançon qui associe habitants, usagers, associations, etc.
- **assurer la co-maîtrise d'ouvrage** en réunissant l'ensemble des compétences et études techniques liées à l'opération (maîtrise d'œuvre).

PARTI D'AMENAGEMENT :

⇒ Aménagement de l'entrée Est de l'agglomération :

La capacité et le type d'échange à mettre en place au carrefour de Palente est très largement conditionnée par les principes à définir concernant le raccordement direct ou indirect de la zone commerciale et d'activités de BTC, source d'un appel de trafic très important.

L'aménagement du carrefour de Palente doit répondre à des objectifs d'agglomération à savoir :

- Meilleure perception de l'entrée de ville,
- Gestion des transport en commun en site propre,
- Gestion des flux de circulation en provenance de l'échangeur autoroutier Est bisontin (Marchaux)
- Revitalisation du secteur Est de l'agglomération.
- Offrir une liaison correcte de BTC avec le réseau autoroutier.
- Assurer la complémentarité des zones d'activités de Marchaux, BTC et Roches / Novillars

A la majorité de 114 voix pour et une abstention, le Conseil de Communauté décide :

- **Inscrire l'aménagement du carrefour de Palente dans une démarche globale de requalification de l'entrée Est de l'agglomération. La CAGB pourrait assurer la co maîtrise d'ouvrage des études à mener sur l'aménagement global de l'entrée Est de l'agglomération.**

- Engager la concertation préalable sur les intentions d'aménagements reposant sur les hypothèses de scénarios liés au traitement de l'entrée Est de l'agglomération et définies par la DDE.
- Travailler sur le parti d'aménagement du carrefour de Palente avant même la fin de la concertation préalable à l'aménagement afin d'aboutir à une réalisation rapide de cet équipement indispensable au développement du secteur est de Besançon
- Inviter les différents partenaires (Conseil général, Ville de Besançon, Région, Etat et BTC) afin de faire ressortir les points de vue concernant la problématique du carrefour de Palente.
- Mener ce travail en fonction des contraintes de calendrier. L'enquête publique du carrefour de Palente devra être lancée dès la fin de l'année 2001 sous réserve que le parti d'aménagement soit validé par les Maîtres d'Ouvrage.
- Déléguer la maîtrise d'œuvre travaux selon les modalités de mise en concurrence préalables

Pour extrait conforme,

Le Président